

INTERNATIONAL ROADCHECK 2024

Du 14 au 16 mai



Cette année, l'International Roadcheck mettra l'accent sur les systèmes de protection des tracteurs et sur la possession de substances contrôlées et d'alcool.

Systèmes de protection du tracteur et d'anti-purge

Le système de protection du tracteur d'un véhicule utilitaire se compose d'une soupape de protection du tracteur, d'une soupape d'alimentation de remorque et d'une soupape anti-retour de purge. Toutes les soupapes doivent être correctement testées lors de l'inspection du trajet du conducteur et de l'inspection routière d'un inspecteur.



Au cours de l'inspection des composants du système de protection du tracteur, l'inspecteur doit :

- ✓ Assurez-vous que les cales de roues sont toujours en place et que le conducteur relâche tous les freins en appuyant sur les commandes du tableau de bord.
- ✓ Demander au conducteur d'enlever soigneusement les mains et de laisser l'air s'échapper.
- ✓ S'assurer que l'air cesse de fuir de la conduite d'alimentation en conservant au moins 20 psi dans le système.
- ✓ Écouter et/ou sentir s'il y a une fuite d'air au niveau des mains de raccordement sur la remorque.
- ✓ Demander au conducteur d'appliquer les freins de service.
- ✓ Écouter et/ou toucher les deux conduites d'air pour détecter des fuites.

Consultez le bulletin d'inspection 2010-01 – Systèmes de protection du tracteur au www.cvsa.org/inspections/inspection-bulletins pour connaître la procédure de vérification du système de protection du tracteur.

Possession de substances et d'alcool

La possession de substances contrôlées et d'alcool par les conducteurs de véhicules commerciaux est une préoccupation importante. De plus, le nombre de conducteurs sous interdiction de conduire dans la Drug and Alcohol Clearinghouse (DACH) des États-Unis est en augmentation. Cette tendance alarmante constitue une menace pour tous les automobilistes qui circulent sur nos routes.

Lorsqu'ils vérifient la présence d'alcool ou de substances désignées lors d'une inspection, les inspecteurs doivent :

- ✓ Observer le conducteur pour déceler tout signe de consommation d'alcool ou de substances contrôlées et/ou de facultés affaiblies.
- ✓ Examiner la cabine et la remorque pour voir s'il y a de l'alcool ou des substances contrôlées à bord.
- ✓ Effectuer une requête dans la région DACH (pour les inspections aux États-Unis).

Conseils à l'intention des transporteurs routiers

- ✓ Établissez et appliquez strictement des politiques claires pour prévenir la possession ou la consommation de substances contrôlées et d'alcool sur le lieu de travail.
- ✓ Interrogez régulièrement le DACH pour vous assurer que vos conducteurs ne sont pas interdits.

Conseils pour les conducteurs

- ✓ Ne possédez pas, n'utilisez pas ou ne soyez pas sous l'influence de l'alcool ou de substances contrôlées pendant le service. N'oubliez pas qu'il vous est interdit d'avoir une présence détectable d'alcool et que vous ne pouvez pas consommer d'alcool dans les quatre heures qui précèdent votre entrée en fonction.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.roadcheck.org.

